

Argancy 2010

Juillet 2010
N°60

Bonnes vacances!



Sommaire

Edito	3
Conseil municipal du 18 mars 2010	4-7
Conseil municipal du 7 mai 2010	8-10
Conseil municipal du 4 juin 2010	11-13

Groupe scolaire

Equitation à la maternelle	14
Visite au musée de la Cour d'Or	14
Un avant goût du collège	15
Sortie à Verdun	15
Sortie à Paris	16
Fête de fin d'année	17

Vivre à Argancy

Les crécelles de Pâques	18
Les restos du coeur	19
Visite des jardins sans limite	19
Bourse aux plantes	20
Conférence sur le compost	20
La passerelle du barrage ouverte le 1 ^{er} mai	20
Commémoration du 8 mai	21
Les communions	21

Travaux

Le presbytère	22
Travaux divers	23

Environnement

Note printanière	24
Protégeons les abeilles	25

Au programme

Don du sang	26
Fête nationale	27
Inauguration des voies vertes	27

A savoir

L'Etat simplifie les démarches	28
Comment éviter les escroqueries sur Internet	29

Gardes des médecins	30
Etat-civil	31



Il fait bon vivre à Argancy

Le 30 janvier 1975, la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz voyait le jour.

Ce regroupement de quatorze communes était demandé par la Préfecture, car l'Etat prévoyait un développement industriel et commercial créateur d'emplois, en remplacement de ceux supprimés par la fermeture des usines sidérurgiques. Trente-cinq ans après, nous pouvons constater que la création de cette zone est une réussite. Des milliers d'emplois existent sur le secteur.

Pourtant, les élus des villes environnantes, les députés et sénateurs du secteur, à l'exception de Monsieur MASSON, ne nous ont pas encouragés. Aujourd'hui, ces mêmes élus, et particulièrement ceux de la zone de Metz-Thionville, proposent la création d'une métropole comprenant toutes les communes du Sillon mosellan. Certes, la situation économique a besoin d'un coup de fouet pour garantir l'avenir du Nord Lorrain et créer des emplois. Mais le dialogue peut se faire sans créer un monstre politique aux mains des élus des grandes villes.

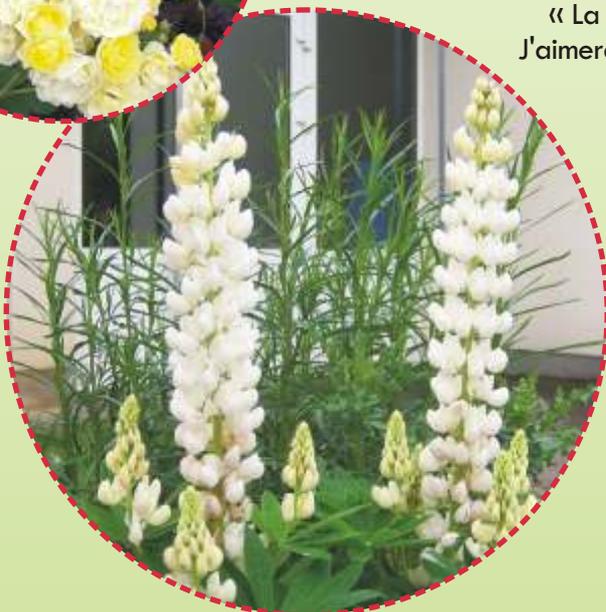
Je souhaite que les petites villes et surtout les villages restent groupés pour continuer à subsister et construire leur environnement futur en tenant compte de tous les habitants de ce Sillon mosellan.

L'avenir se construit aussi dans les villages. La commune d'Argancy a, comme ces vingt dernières années, un développement régulier. Au dernier recensement, nous comptons 1364 habitants. La commune possède des équipements scolaires, sociaux et sportifs. Ces équipements permettent aux associations, très dynamiques, une animation populaire très prisée.

Je tiens à remercier tous ces bénévoles qui donnent de leur temps au service des autres. Je me permets d'appeler les nouveaux arrivants à participer aux animations, à venir renforcer les équipes d'animateurs. Dans le milieu rural, il est bon d'avoir une convivialité. Celle-ci ne se crée pas en restant dans son cocon. Apportons notre contribution pour créer une bonne ambiance.

« La balle est dans le camp de chacun d'entre nous.
J'aimerais tant que nous soyons nombreux à jouer au ballon. »

Roland MARTIN
Conseiller



Taxes communales 2010

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010 sur la base des taux existant en 2009.

Taxe d'habitation :	9,20 % produits attendus	1 13 896,00 €
Taxe foncière bâtie :	9,04 % produits attendus	1 67 421,00 €
Taxe foncière non bâtie :	36,77 % produits attendus	1 4 782,00 €
TOTAL		<u>296 099,00 €</u>

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2010 les mêmes taux que 2009 permettant un produit de 296 099,00 € à inscrire aux recettes du budget prévisionnel de 2010.

Budget 2010

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal, pour présenter le budget 2010. Celui-ci a été établi en relation avec la commission « finances » du conseil municipal.

Section fonctionnement

- Dépenses prévues : 2 433 355,88 €
Dont 1 300 000,00 € prévus en virement à la section investissements
- Recettes prévues 2 433 355,88 €
Dont 332 555,88 € de produits antérieurs (excédent 2009)

Section investissements

- Dépenses prévues 2 662 210,54 €
- Recettes prévues 2 662 210,54 €
Dont 775 000,54 € de recettes 2009 pour payer les investissements à réaliser

Principaux investissements pour 2010

- 1) Terminer l'aménagement de l'ancien presbytère
- 2) Agrandissement du préau de l'école primaire
- 3) Rénovation des vestiaires du football
- 4) Construction d'un tennis couvert
- 5) Etude et projet de construction d'une salle des sports
- 6) Etude et construction d'une aire couverte de pétanque

Le conseil municipal, après examen, approuve, à l'unanimité, le budget 2010 ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.



Subventions aux associations

Monsieur Edmond SPEYER, adjoint chargé des relations avec les associations de la commune, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande et à l'avis de la commission municipale chargée de la communication avec les différents comités.

A.C.M.F.	300 €
Association des Cavaliers Propriétaires	800 €
Amicale de Pêche	1 100 €
Amicale du personnel	4 100 €
APEI	1 300 €
Bootleggers	1 400 €
Bootleggers kids	400 €
Comité de gestion	10 000 €
Amicale des Donneurs de Sang	350 €
Ecole Intercommunale de Musique	10 000 €
Orchestre d'Harmonie	1 000 €
Familles Rurales	4 500 €
Idéo Ecolo	3 700 €
Contrat Temps Libre Familles Rurales	28 000 €
Les félins	300 €
ORA Jeunes M.J.C.	2 500 €
Argancy pétanque	1 500 €
Pré au coeur	300 €
RUGY Loisirs	800 €
Tennis Club Argancy	3 000 €
U.S. Argancy	4 000 €
Vie libre	400 €
Conseil de Fabrique	1 000 €
Quad 9	1 000 €
Inter association	600 €

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2010, et charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.



Conseil municipal *18 mars 2010*

Demande de subventions au Conseil Général de la Moselle

Le conseil municipal, ayant décidé de réaliser des investissements en 2010, sollicite le Conseil Général de la Moselle, dans le cadre du PACTE 2009-2011, pour qu'il lui attribue des subventions.

Rénovation des vestiaires du football

- Montant des travaux : 1 40 000,00 € HT
- Subvention sollicitée : 18 575,00 € HT

Construction d'une salle d'activités sportives couverte

- Montant des travaux : 383 000,00 € HT
- Subvention sollicitée : le conseil municipal souhaitant que cette installation, sise à proximité des écoles, serve de terrain d'activités sportives pour les écoles, le périscolaire et le tennis en période froide ou pluvieuse, le montant de la subvention est à négocier avec le Conseil Général de la Moselle.



Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les demandes de subvention ainsi présentées et charge Monsieur le Maire d'organiser les démarches nécessaires pour faire aboutir ces projets.

Embauche d'un adjoint technique

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal afin d'embaucher un agent communal pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux. Cette embauche est à faire sur un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'embauche demandée et ouvre le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe. Monsieur le Maire a pour mission d'embaucher la personne, candidate à ce poste, qu'il jugera la plus apte à accomplir le travail demandé.

Dotation Globale d'Équipement 2010

Monsieur le Maire confirme au conseil municipal que les demandes de DGE (Dotation Globale d'Équipement) 2009, concernant la rénovation des écoles et l'aménagement du presbytère en locaux associatifs, sont reportées et prises en compte par la Sous-Préfecture de Metz Campagne pour 2010.

Embauche des jeunes pour l'été



Conformément aux années précédentes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'embaucher les jeunes qui lui seront nécessaires pour réaliser certains travaux. Monsieur le Maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Le conseil municipal donnera priorité aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour le compte de la commune. Le nombre d'embauche sera limité à 16 personnes.

Appel d'offres pour la construction d'une salle d'activités sportives couverte

Maîtrise d'oeuvre

Suite à l'appel d'offres fait pour désigner le maître d'œuvre pour la construction d'une salle d'activités sportives couverte, Monsieur le Maire donne les résultats suivants :

- ATM, Ay-sur-Moselle : 6,5 % du montant HT estimé des travaux
- TECHNI CONSEIL, Pont à Mousson : 7,5 % du montant HT estimé des travaux
- Cabinet d'Etudes Patrick HUMBERT, Amnéville les Thermes : 7,2 % du montant HT estimé des travaux

Le conseil municipal, après délibération, retient, par 14 voix pour et une abstention, la société la mieux disante, ATM, pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une salle d'activités sportives couverte, sous réserve qu'un cahier des charges soit établi :

- Montant estimé des travaux : 383 000,00 € HT
- Coût proposé de la maîtrise d'œuvre : 6,5 %



Construction d'une salle d'activités sportives couverte

Suite à la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'une salle d'activités sportives couverte, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer l'appel d'offres ouvert à la concurrence dans le respect de la loi.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, mandate Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cet appel d'offres, procédure ouverte selon l'article 52-1 du Code des Marchés Publics.

Préau de l'école primaire



Pour adapter le préau de l'école primaire à la construction du mur de protection contre les inondations de la Moselle, Monsieur le Maire propose la construction d'un rajout au préau existant.

- Coût de ces travaux : 63 900,22 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil de faire réaliser ces travaux par l'entreprise PARENTELLI. Après appel d'offres, cette entreprise propose les matériaux qui se marient le mieux avec l'existant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le marché à l'entreprise PARENTELLI permettant la réalisation de la construction du préau rajouté à l'existant.

Rénovation des rues de Metz et des Sablières



Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis pour la réfection des enrobés rue de Metz et rue des Sablières à OLGY.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer ces travaux à l'entreprise STRADEST pour un montant de 17 116,00 € HT et charge Monsieur le Maire de passer le marché.

Colombarium

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs modèles de colombarium de trois entreprises P.F.G., HIEULLE et MUNIER.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de Monsieur le Maire pour le modèle des établissements HIEULLE de Mondelange pour un montant de 9 590,00 € HT.

Clôture du terrain de sport de Rugby

Monsieur Jean-Paul VETZEL présente au conseil municipal deux devis de clôture pour le terrain de sport de Rugby pour la mise en sécurité des enfants utilisant les petits jeux en bordure de ce terrain.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise BONHOMME de Parroy pour un montant de 10 582,00 € HT et charge Monsieur le Maire de passer le marché.



Participation à la crèche du CIAS de la Rive Droite

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du C.I.A.S. de la Rive Droite proposant un ou plusieurs berceaux au sein de leur structure au coût de 2 800,00 € à 3 500,00 € par an et par berceau à la charge de la commune.

Après débat, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention, de ne pas retenir cette proposition vu l'engagement déjà pris avec Ennery et les communes environnantes pour l'étude d'une structure équivalente.

Convention avec les Voies Navigables de France

Suite à la demande des V.N.F. (Voies Navigables de France) deux décisions du conseil municipal doivent être prises, à savoir :

- une convention pour la superposition des réseaux secs rue d'Amelange,
- une convention pour autoriser la population à emprunter le véloroute et la passerelle du barrage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

Etude de sol tennis couvert

Monsieur le Maire présente au conseil municipal trois devis concernant l'étude de sol tennis couvert.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise TERRAFOR de Retonfey pour un montant de 1 702,55 € HT.

Mission de contrôle technique

Monsieur le Maire présente trois devis pour la mission de contrôle technique pour le tennis couvert et trois devis pour la rénovation vestiaire football.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à :

- l'entreprise VERITAS de Saint Julien les Metz au prix de 1 800,00 € HT pour le tennis,
- SATM d'Ay-sur-Moselle au prix de 2 500,00 € HT pour le vestiaire football.

Mise à jour des collections de la bibliothèque

Monsieur Jean-Paul VETZEL demande au conseil municipal une décision pour la destruction des anciens livres de la bibliothèque. Il ne s'agit pas de destruction mais de tri régulier appelé « désherbage » pour que les collections proposées au public restent attractives, qu'elles répondent aux besoins des usagers et que les récentes acquisitions soient valorisées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le principe de « désherbage ».



Circulation routière Route de Buy

La décision du conseil municipal du 5 mars 2010 concernant la fermeture de la route de Buy n'étant pas conforme à la législation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal le retrait de cette décision.

Il appartiendra à Monsieur le Maire, au vu de son pouvoir de Police, de modifier la signalisation sur cette route.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Rénovation des courts de tennis

Monsieur Jean-Paul VETZEL présente au conseil municipal un devis pour la régénération des deux courts de tennis consistant au nettoyage, dégrasage, traitement anti-mousse, ponçage des arêtes, traitement des fissures, application d'une résine de fixation et finition par deux couches de peinture et tracé de jeu.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis de 9 907,02 € HT de l'entreprise COTENNIS.

Mise à jour de la cartographie

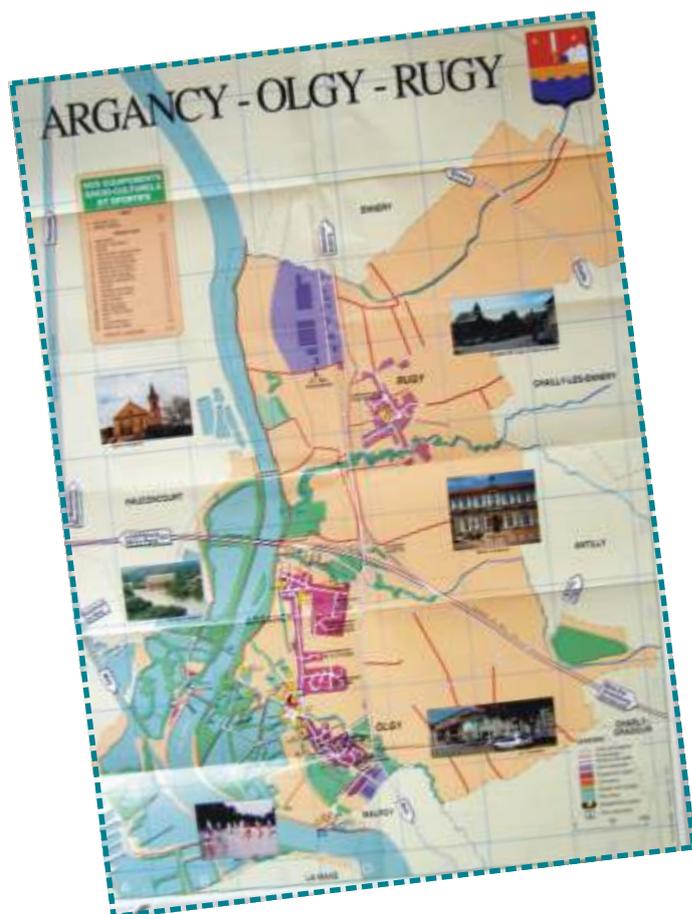
Monsieur Jean-Paul VETZEL propose au conseil municipal la mise à jour de la cartographie : 2 x 5 cartes pour les planimètres et 5000 exemplaires de dépliants pour un montant de 5 000,00 € HT de l'entreprise LE MOIGNE.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis.

Demande de l'association Rugby loisirs

Monsieur Patrick SPIRCKEL informe le conseil municipal d'un courrier de l'association RUGY LOISIRS souhaitant que la commune installe internet à la salle de Rugby et qu'elle puisse disposer d'un vidéo-projecteur avec ordinateur.

Le conseil municipal refuse cette demande, par 11 voix contre, 3 abstentions et charge Monsieur SPIRCKEL Patrick de répondre à l'association.



Transfert de compétence à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transférer la compétence «Établissement et exploitation d'un réseau de communications électroniques » à la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce transfert.



Acquisition de matériel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition de 20 tables, 30 chaises et 1 chariot de rangement pour la salle de Rugby pour un montant de 4 406,43 € TTC ainsi que le remplacement des couverts du service ordinaire de la salle des fêtes pour un montant de 1 613,81 € TTC.

Conseil municipal **4 juin 2010**

Marché : rénovation des vestiaires du foot

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de l'appel d'offres concernant la rénovation des vestiaires du football.

Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 mai 2010 et la vérification de ces offres par le maître d'œuvre SATM, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les propositions des entreprises suivantes :

• Lot 1 « gros œuvre / démolition »	SARIBAT	10 000,00 €
• Lot 2 « charpente couverture zinguerie »	T.G.C.	21 290,22 €
• Lot 3 « menuiserie »	MENULOR SARL	26 460,19 €
• Lot 4 « plâtrerie »	LAUER	3 971,80 €
• Lot 5 « Électricité »	AIEM	5 600,00 €
• Lot 6 « chauffage / sanitaire »	LORRY DEP SARL	9 970,00 €
• Lot 7 « carrelage / faïence »	IDEE CARRELAGE	8 248,50 €
• Lot 8 « peinture »	E.P.G. LAVIGNE	2 728,00 €
• Lot 9 « isolation extérieure »	PFF FACADES	14 110,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les marchés retenus par la commission d'appel d'offres et autorise la signature de ces marchés aux entreprises retenues par Monsieur le Maire. Les entreprises qui ont répondu à cet appel d'offres et qui n'ont pas été retenues recevront une information les avisant des décisions du conseil municipal.

Travaux de l'école : marché 2^{ème} tranche

Après ouverture des plis du marché « Réfection des écoles 2^{ème} tranche » par la commission d'appel d'offres communale réunie le 28 mai 2010 et vérification de ces offres par le maître d'œuvre, Monsieur Régis HENRY Architecte, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal la liste des entreprises retenues pour exécuter les travaux :

• Lot 1 « désamiantage »	LOGI TRM	38 389,53 €
• Lot 2 « menuiserie bois »	BONECHER	25 633,80 €
• Lot 3 « plâtrerie – cloisons – faux-plafonds »	KIS BAT	6 480,00 €
• Lot 4 « électricité »	SPIRK ET FILS	6 234,00 €
• Lot 5 « chauffage – plomberie - sanitaire »	CRUSEM ENTREPRISE	11 074,00 €
• Lot 6 « peintures – revêtements muraux – sols souples »	EPRS	30 028,55 €
• Lot 7 « carrelages – faïences »	CM BATIMENT	6 232,90 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de conformer les choix faits par la commission d'appel d'offres et mandate Monsieur le Maire pour notifier les marchés aux entreprises retenues.

Une information sera donnée aux entreprises qui ont répondu à cet appel d'offres et qui n'ont pas été retenues.

Conseil municipal **4 juin 2010**

Mission sécurité pour les travaux de l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation « mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (C.S.P.S.) » pour les travaux de rénovation des écoles 2^{ème} tranche, les entreprises suivantes ont répondu :

- ICL Saint Julien les Metz 2 580,00 € HT
- SATM Ay sur Moselle 2 000,00 € HT

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire décide, à l'unanimité, de retenir la Société SATM pour cette mission C.S.P.S. Monsieur le Maire est chargé de notifier le marché à l'entreprise retenue et d'informer l'entreprise ICL de cette décision.



Bon d'achat pour le concours des maisons fleuries

La municipalité organise chaque année un concours de maisons fleuries.

Les gagnants désignés par le jury du concours sont récompensés par un bon d'achat.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à payer, chaque année, la facture correspondant aux bons d'achats distribués, présentée par la société retenue par la municipalité.

Dérogation scolaire

Pour permettre les inscriptions scolaires en écoles maternelles et écoles primaires, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'établir un règlement précisant les conditions à remplir pour autoriser les inscriptions scolaires.

Le conseil municipal, après débat, décide des modalités d'inscriptions.

Les inscriptions en écoles maternelles sont autorisées :

- Aux enfants habitant la commune d'Argancy
- Aux enfants gardés par des personnes de la famille ou agréées, habitant la commune
- Aux enfants dont les parents travaillent sur le ban de la commune d'Argancy
- En cas de classes surchargées, les enfants des parents habitant la commune auront la priorité d'inscription.

Les autorisations sont laissées à l'appréciation de Monsieur le Maire.

Ces inscriptions ne feront pas l'objet de participation financière.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention approuve ce texte faisant lieu de règlement.



Marché : travaux de rénovation de l'ancien presbytère

Lot menuiserie bois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de mandat que le conseil municipal lui a donné afin de rechercher l'entreprise la mieux disante pour exécuter le lot 3 « menuiserie bois » des travaux de rénovation de l'ancien presbytère.

- L'entreprise la mieux disante et retenue est MENULOR pour 33 521, 17 € HT

Le conseil municipal enregistre et approuve la décision de Monsieur le Maire.



Indemnité de conseil

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le paiement d'une indemnité de conseil et de confection de budget à Madame le Percepteur du Trésor Public de Vigy pour l'année 2010.

Le taux de l'indemnité 100 % :	551,25 €
Indemnité de confection budget :	<u>30,49 €</u>
Total	581,74 €
Charges sociales déductibles	50,94 €

Indemnité nette au taux de 100 % : 530,80 €

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide de verser une indemnité nette au taux de 100 % soit 530,80 € à Madame le Percepteur PRIGENT Léone de la Trésorerie de Vigy. M. le Maire est chargé de l'exécution de cette décision.

Décisions de non valeur

Par courrier, en date du 27 mai 2010, Madame la Trésorière du Trésor Public de Vigy informe Monsieur le Maire de deux états de non valeur pour des côtes irrécouvrables dont les poursuites se sont révélées infructueuses.

Montant de ces non valeurs : 2 999,77 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, enregistre et accepte cette situation.

Monsieur le Maire, pour enregistrer ces deux situations sur le budget communal informe le conseil municipal qu'il doit prendre une décision modificative de crédit.

Budget de fonctionnement :

- 022 Dépenses imprévues : - 3 100,00 €
- 654 Pertes sur créances irrécouvrables : +3 100,00 €

Le conseil municipal prend acte de ces opérations budgétaires.



Groupe scolaire

De l'équitation à l'école maternelle.

Agitation inhabituelle dans la salle de jeux de l'école maternelle, parents et grands-parents avaient répondu à l'invitation des élèves de la classe de Moyenne et Grande section de Mme SELLES pour assister à la remise des diplômes d'équitation passés dans le cadre des activités physiques de l'école. En effet, après un module d'apprentissage de 6 séances au Centre Equestre de MONTREQUIENNE, les élèves ont été évalués non seulement sur leur capacité à maîtriser leur monture mais également sur leur connaissance de ce nouvel environnement.

Monsieur Mathieu CANIN responsable du centre équestre, a tenu à faire le déplacement tout spécialement pour remettre les diplômes d'équitation aux jeunes cavaliers.

La commune d'ARGANCY et la coopérative de la classe ont permis par leur contribution financière de réaliser ce projet innovant pour la classe.

Joie et fierté se lisaient sur le visage des élèves mais aussi dans le regard de leurs parents lors de la remise des diplômes.



Visite du Musée de la Cour d'Or

Les enfants des classes de CP/CE1 et CE1/CE2 se sont rendus à METZ pour une visite guidée au musée de la Cour d'or avec pour thème « Artisans et commerçants à l'époque gallo-romaine » en relation avec le programme d'histoire des CE2. Ils ont observé une carte de la Gaule avec l'intervenante et ont tracé la voie romaine qui va de TRÈVES à ARLES, celle-ci expliquant comment on se déplaçait à cette époque. Les élèves se sont rendus compte de l'importance de ces voies dans les échanges commerciaux.



Un avant-goût du collège

Comme chaque année, les élèves du CM2 de Mme GOBET-BECART se sont rendus à Maizières-lès-Metz pour passer toute une journée au collège Paul Verlaine. Répartis dans les différentes sixièmes, ils ont participé à l'enseignement de la classe. A midi, ils ont découvert la cantine et son fonctionnement. Si certains enfants étaient un peu anxieux, cette visite les a complètement rassurés et c'est sans appréhension qu'ils intégreront le collège à la rentrée prochaine. Ils ont même déclaré avoir apprécié cette journée.



Les CM2 visitent Verdun

Les élèves du CM2 se sont rendus à VERDUN avec l'association des anciens combattants de la Rive Droite d'Ennery. Ils ont visité le Mémorial de FLEURY avant de se rendre à l'Ossuaire de DOUAUMONT. Ils ont pu s'interroger sur la guerre et ses terribles conséquences. Pour mieux appréhender les conditions de vie des Poilus, ils ont également visité le Fort de VAUX et la citadelle de VERDUN. Les élèves ont fortement apprécié ce cours d'histoire grandeur nature.



Groupe scolaire

Sortie à Paris CM2

Les élèves du CM2 se sont rendus à Paris pour découvrir les principaux monuments de la capitale. Ils s'y sont rendus en TGV, une grande première pour la majorité d'entre eux. Ils ont pu admirer le Palais Royal, le Louvre, le Jardin des Tuileries, la place de la Concorde ainsi que les Champs Elysées. A l'Assemblée Nationale, Madame ZIMMERMANN, députée de la circonscription, les attendait. Après une découverte générale des locaux et de son fonctionnement, ils ont pu, exceptionnellement, assister à l'entrée de la garde républicaine et à celle du Président de l'Assemblée et à la séance des questions au gouvernement dans l'hémicycle. Pour prendre de la hauteur par rapport à cette expérience, ils sont montés au deuxième étage de la Tour Eiffel et ont pu observer tels des oiseaux, les plus célèbres monuments parisiens. La journée finie, les élèves ont regagné la Lorraine, plus que satisfaits de leur escapade parisienne.



Devant le Palais Royal



Fête de la maternelle

Les moyens et les grands de la classe de Madame SELLES ont invité une assistance nombreuse à un voyage musical dans les années 60, 70 et 80. Les petits et moyens de la classe de Madame DUFOUR ont interprété une petite pièce de théâtre intitulée " Le gros navet" qui a suscité de nombreux éclats de rire. Le public chaleureux n'a pas ménagé ses applaudissements. Un barbecue a réuni parents, enfants et enseignants.



Pâques et la tradition des crécelles

Félicitations aux enfants de chœur de nos trois villages, accompagnés des futurs communiant qui ont, encore cette année, fait perdurer la tradition des « crécelles », n'hésitant pas, pour ce faire, à se lever tôt.



Pourquoi les crécelles ?

La tradition de faire résonner les « crécelles » est à la fois ancienne et bien vivante.

Au-delà de l'aspect quelquefois folklorique que cette pratique peut prendre, il est utile de nous souvenir qu'il s'agit avant tout d'une forme de pratique religieuse.

Rappelons que la tradition est liée à la croyance chrétienne qui veut que les cloches partent à Rome durant la Semaine Sainte, quittant le clocher après le gloria de la messe du Jeudi Saint pour revenir juste avant le gloria de la vigile pascale. Elles sont, en leur absence, remplacées par les crécelles, que les enfants de chœur accompagnés des futurs communiant, font résonner dans les rues des villages plusieurs fois par jour pour marquer l'Angélus du matin, de midi et du soir et pour annoncer les offices.

Le Samedi Saint, ces mêmes enfants, font la quête de porte en porte pour « ramasser les œufs de Pâques ».

Outre la tradition chrétienne des « crécelles », beaucoup de petits lorrains croient au « lièvre de Pâques » lequel, le jour de Pâques, pond dans les jardins, les maisons, etc... lorsqu'il entend les cloches revenir de Rome à tire-d'aile.

Chacun d'entre eux est alors content, le matin de Pâques, de chercher les œufs ainsi tombés du ciel, dans le jardin, la maison...



D'où vient cette tradition ?

Il semblerait que ce soit, sous Louis XVI, une manière de rompre le carême en rassemblant et en décorant tous les œufs (aujourd'hui remplacés par des œufs en chocolat), qui n'avaient pu être dégustés pendant cette période maigre du carême.

Quant au coup du lièvre, on le doit à la culture germanique qui en a fait le symbole du printemps, du renouveau.



Les jeunes du village ont participé au chargement des denrées

Les restos du coeur

Les Associations et les Municipalités de la Rive Droite se sont mobilisées pour que la collecte au profit des restos du coeur soit un succès.

Presque 2 tonnes de produits alimentaires et hygiéniques ainsi qu'une somme de 2182 € ont été collectées. Cette manifestation de solidarité a permis également de développer de bonnes relations entre les différentes associations.

Visite des « jardins sans limite » le 22 avril 2010

Pour la première fois, la municipalité, en partenariat avec le jury des maisons fleuries, a proposé de visiter les jardins sans limite. Une quarantaine de personnes ont découvert le jardin des sens de MERZIG qui offrait son aspect printanier, puis se sont promenés dans le jardin baroque et le jardin des herbes à SCHENGEN. Pour terminer la journée, ils ont eu droit à une visite guidée du château de LA GRANGE et du jardin des PRAIRIALES à MANOM. Aux dires des participants, ce fut une journée de détente très appréciée qui a donné envie à chacun d'améliorer le fleurissement de sa maison.



Vivre à Argancy

Bourse aux plantes

La deuxième bourse aux plantes organisée par la municipalité et le jury des maisons fleuries, le 24 avril 2010, a été un succès.

Un véritable échange s'est installé entre amateurs de jardin et amoureux de la nature, venus des villages voisins pour apporter, non seulement plantes et semis, mais aussi leurs précieux conseils tout au long de la matinée. Ils ont pu découvrir différentes plantes vivaces, graines de plantes potagères, d'appartement... Un très bon moment pour tous les participants.



Bien réaliser son compost, Réduire ses déchets



Avant le démarrage des travaux de jardinage du printemps, la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz a organisé le lundi 29 mars à la salle des fêtes d'Argancy une conférence sur l'environnement.

Deux exposés ont été proposés : « Bien réaliser son compost » présenté par M. MAUBERT et « Comment réduire ses déchets » présenté par Mlle FISCHER ambassadrice du tri.

La passerelle du barrage réouverte pour le 1^{er} mai

Ils étaient nombreux les adeptes de la marche et du vélo à emprunter malgré le mauvais temps la passerelle du barrage ouverte ce week-end. Elle était fermée depuis quelques années pour une mise en conformité demandée par les voies navigables et réalisée par la Communauté de Communes. Tous ont pu ainsi se rendre compte des travaux. Le lundi suivant, les entreprises se sont installées sur le site pour des travaux et ceci jusqu'en septembre. Il faudra encore de la patience pour que ce passage soit ouvert en permanence.



Cérémonie du 8 mai à Ay-sur-Moselle

Dépôt d'une gerbe sur les monuments
aux morts d'Ay-sur-Moselle, et
d'Argancy



Les communions

L'église Saint-Laurent d'Argancy a accueilli le 16 mai, de nombreux fidèles, parents et amis pour célébrer la première communion de 12 enfants d'Argancy : Gaëlle, Julia, Evann, Simon, Louise, Claire, Victor, Valentin, Aurianne, Emilien, Laura et Sarah et 4 enfants de Malroy : Marie, Chanelle, Lucie et Nicolas. C'est avec foi et dans le recueillement qu'ils ont reçu entre leurs mains et dans leur cœur le corps du Christ au cours d'une messe célébrée par l'abbé Philippe-Marie Kontzler prêtre modérateur de la communauté de paroisses « Anne de Méjanès en pays messin ». Marie-Paule, Béatrice, Elisabeth, les mamans catéchistes, et Liliane leur catéchiste, les avaient préparés depuis le mois d'octobre.



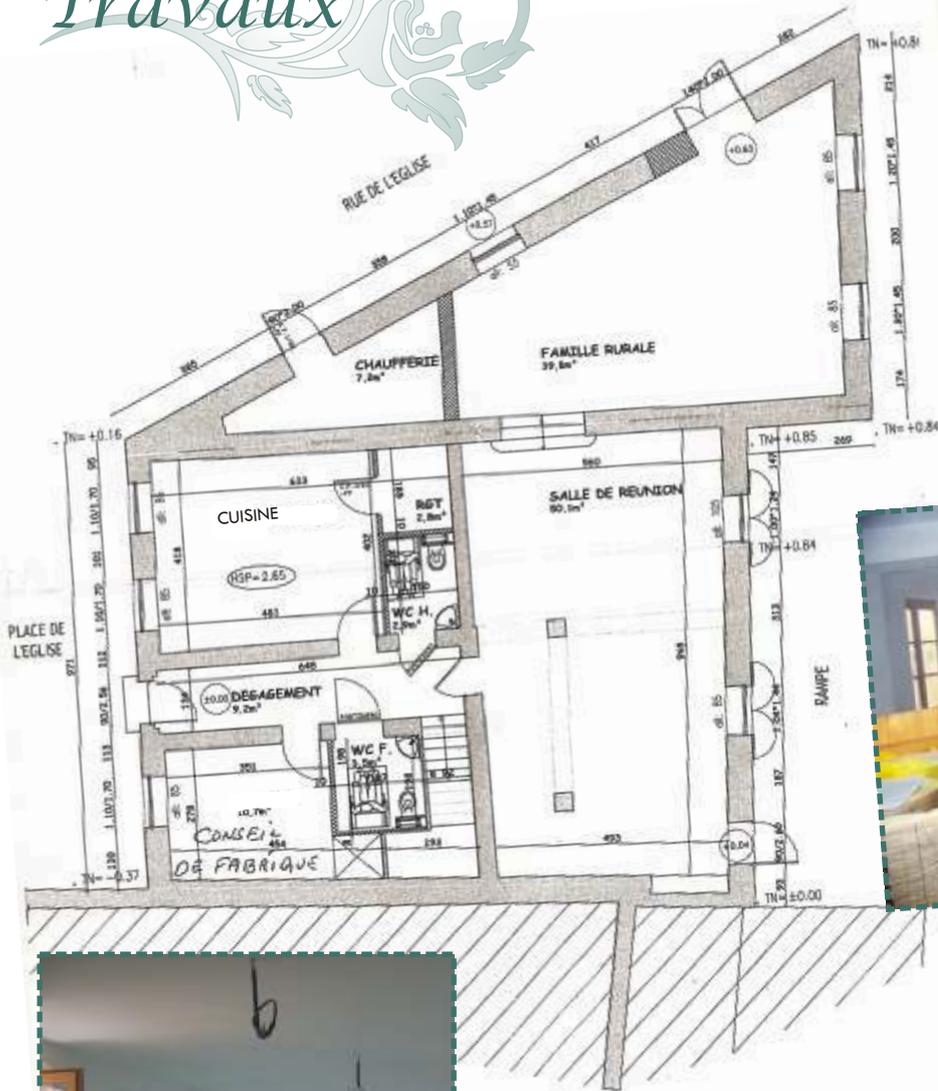
Presbytère Rez de chaussée



Cuisine

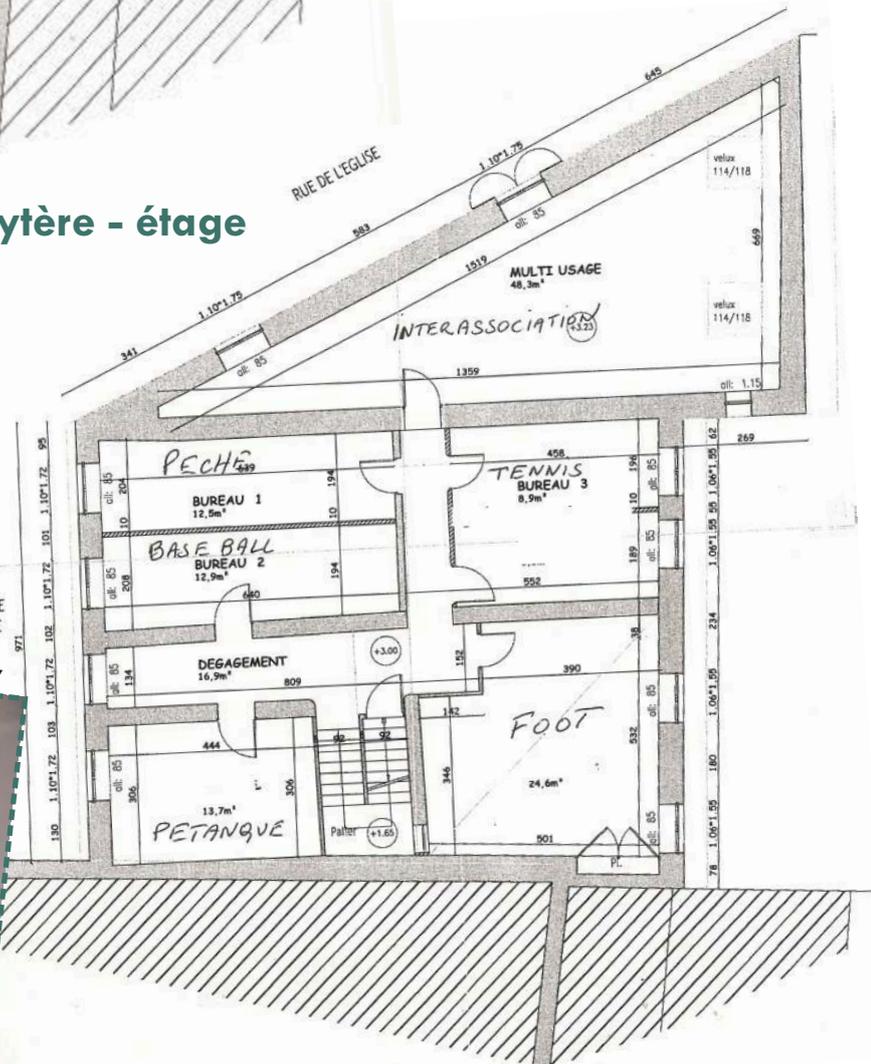


Salle de réunion



Salle Inter-association

Presbytère - étage



Bureau US Argancy

Passerelles de l'école et du terrain de football



Après de longs mois d'attente, enfin nos deux passerelles sont arrivées et posées pour le bien-être des enfants, des parents et de tous les promeneurs de la commune.

Extension du préau de l'école



Rénovation de l'enrobé devant le périscolaire



Installation des enseignes



Environnement

Concours de fleurissement et de rénovation de façade

Depuis plusieurs années, le SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord organise un concours du fleurissement et un concours de rénovation des façades inscrites à l'inventaire du C.A.U.E.

Dotés de nombreux prix, ces concours sont ouverts à tous les habitants des communes du SIVOM. Les personnes qui souhaitent s'inscrire à l'un des concours précités sont invitées à se faire connaître en téléphonant au siège du SIVOM, en mairie de Vigy 03.87.77.91.27 avant le 31 juillet 2010. Une photo de la réalisation devra être adressée au siège du SIVOM.



Note printanière

L'équipe des Services Espaces Verts ont encore, cette année, de manière particulièrement subtile, fait en sorte que le fleurissement de nos trois villages apporte un brin de couleur au sortir de cet hiver long et rigoureux.

La créativité dans l'élaboration des parterres et l'harmonisation dans les couleurs des plantes et fleurs savamment sélectionnées, ajoutées à la métamorphose apportée par la venue du printemps, tant au niveau des arbres, arbustes et fleurs d'ornement ont donné à chacun la possibilité d'admirer et d'apprécier le travail fourni.



**Un beau village,
c'est l'affaire de tous !**

Notre environnement n'est pas uniquement l'affaire des Services Espaces Verts mais également la vôtre. Un petit effort pour rendre son pas de porte attrayant, peut offrir à soi-même et à la communauté, la fierté de vivre dans nos trois villages.



Protégeons les abeilles !

par Cédric FONCIN
(Responsable technique des espaces verts)

Depuis plusieurs années, les abeilles disparaissent de façon inquiétante !

Alors que les butineuses sont apparues avant l'homme sur terre, il y a 45 millions d'années, aujourd'hui leur population diminue de façon considérable.

Les facteurs de cette hécatombe sont divers :

- les parasites
- l'utilisation des pesticides
- les changements climatiques
- la disparition de leurs habitats et des fleurs les nourrissant.

Ces insectes assurent 80% de la pollinisation, elles ont un rôle indispensable dans la fécondation des plantes. Un certain Albert EINSTEIN pensait que «si les abeilles venaient à disparaître, la race humaine s'éteindrait en 4 ans de la surface de la terre ». Vérité effrayante ? Exagération ?

Le meilleur moyen pour ne jamais vérifier cette théorie est de faire attention à cet insecte (et aux autres) !



Attention aux insecticides

- Utiliser exclusivement des insecticides ou acaricides portant sur leur étiquette le logo « abeille »
- Respecter les doses, le mode d'emploi et les précautions fixées dans l'autorisation de vente.
- Eviter les mélanges de produits, notamment fongicides et insecticides
- Traiter vos plantes très tôt le matin ou en fin de journée
- Attention au vent et à la température extérieure : certains produits peuvent être nocifs s'il fait trop chaud.

Plantation d'une « Miellée vivace » le long du terrain de base-ball

La « Miellée vivace » est une composition florale d'essences mellifères et vivaces permettant la conciliation de l'aménagement et des intérêts écologiques. C'est un véritable refuge et une source d'alimentation pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs. (Produit Nova-Flore)



Au programme

Donner son sang pour sauver des vies

Lors de la collecte organisée par l'Amicale pour le Don du sang bénévole d'Ennery Rive Droite et ses environs en partenariat avec l'Établissement Français du sang le 22 mars 2010, 59 poches de sang et 3 poches de plasma ont permis de sauver de nombreux malades et blessés hospitalisés dans les hôpitaux de la Région Lorraine.

Grâce à l'investissement du Comité, la Présidente Christine HOFFMANN se félicite pour la pérennité de la présence des bénévoles sur le terrain pour faire la promotion du Don de Sang et de Plasma, de convaincre toutes les personnes en bonne santé âgées de 18 ans à 70 ans révolus pour se rendre aux collectes.

L'amicale organise en intercommunalité des collectes sur toute la rive droite :

Ay-sur-Moselle, Argancy, Ennery, Flévy, Montrequienne, Malroy et Tremery, en informant les populations par des affichettes annonçant les collectes dans les boîtes aux lettres. 4 500 tracts sont distribués par les bénévoles avant chaque collecte.

Venez nombreux à toutes les collectes.

« Il ne faut que personne meurt faute de sang ».

A noter

Prochaine Collecte de Sang :

Le mercredi 7 juillet 2010 à TREMERY
Salle ARCABAS de 16 h 00 à 19 h 00.
(Prévision 50 poches de sang et 4 poches de plasma).



Fête Nationale

Le feu d'artifice intercommunal du 13 juillet 2010 sera tiré cette année à ENNERY.

Le lieu de tir est situé sur le terrain communal en face du site sportif du Breuil d'ENNERY.

Le tir s'effectuera vers 22h45 à la tombée de la nuit.

Les lampions seront remplacés par des gadgets fluos qui seront distribués dans les bus de chaque commune participante.



3 bus seront affrétés pour ARGANCY :

- 2 à OLGY devant le restaurant La Régalade, qui s'arrêteront devant l'école et à RUGY sur la place.
- 1 devant la Mairie place Anne de Méjanès

A la fin du feu d'artifice, les personnes qui le souhaitent pourront faire un tour à la fête, sur le site du complexe sportif.

Vous pourrez danser au son d'un orchestre, vous désaltérer et vous restaurer.

Il y aura aussi des manèges pour les enfants.

A RETENIR : une rotation avec un seul bus se fera toutes les 1/2 heures jusque 1 heure du matin, dernier départ pour ramener les personnes d'ARGANCY, OLGY et RUGY à bon port.

Inauguration des voies vertes

La Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz organisera le dimanche 26 septembre 2010 une manifestation festive pour marquer la fin des travaux du réseau communautaire des voies vertes.

Lors de cette journée, les visiteurs pourront parcourir les voies vertes à pied, à vélo, à roller, etc,... tout en profitant des animations gratuites qui jalonnent le parcours (théâtre de rue, spectacles musicaux, expositions,...)

Dans ce cadre, les artistes qui souhaiteraient exposer des œuvres le long des itinéraires peuvent adresser un dossier de candidature à la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz (BP 40303 – 57283 MAIZIERES LES METZ CEDEX) composé d'une lettre de motivation explicitant le parcours artistique et de photographies couleur de quelques œuvres avant le 15 juin.

Les œuvres en question seront exposées de 10 h 00 à 19 h 00 le 26 septembre le long des voies vertes et devront résister aux intempéries (exemples sculptures de bois, pierre, fer,...)

Pour tout renseignement, contactez Mme Catherine ADAM
Tél.: 03 87 51 29 15.



Sécurisez votre utilisation d'internet

Internet : on y trouve de tout et aussi des escrocs !

Les achats sur Internet

- Si vous vendez ou achetez un bien onéreux, organisez une rencontre avant la transaction.
- Si vous vendez un bien, attendez d'avoir reçu l'argent avant de le livrer.
- Utilisez les services de sites spécialisés qui font l'intermédiaire entre acheteur et vendeur. Les transactions sont sécurisées.
- Ne réalisez vos achats que sur des sites de confiance. Leur adresse au moment de la transaction commence par « https » accompagnée d'un petit cadenas.
- Évitez le piratage de votre carte bancaire en protégeant votre ordinateur avec un anti-virus, un pare feu et un logiciel anti-espion à jour !

Vol de coordonnées bancaires : des manoeuvres simples et quasiment invisibles

Les automates

- Composez discrètement votre code et masquez le clavier avec la main.
- Ne vous laissez pas distraire quand vous prenez de l'argent au distributeur.
- Refusez l'aide qu'on pourrait vous proposer.

En magasin

N° de carte bancaire + date d'expiration + cryptogramme = danger

- Ces références permettent de faire des achats sur Internet.
- Ne quittez jamais votre carte bancaire des yeux. Ne la confiez à personne.
- Ne conservez pas le code secret au même endroit que la carte.



Attention mails piégés

Je suis votre banque et j'ai besoin de votre mot de passe de connexion pour mettre à jour vos données !

Faux, jamais une banque ou une institution de confiance ne vous demandera par mail vos coordonnées bancaires et vos mots de passe.

Bravo vous avez gagné le gros lot !

Vous recevez un mail vous annonçant un gain à une loterie. Mais, pour recevoir votre lot vous devez payer des frais !

Ne répondez jamais à ce genre de mail

Si vous n'avez pas joué, vous ne pouvez pas avoir gagné !

Si vous êtes victime, que faire ?

- Portez plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.
- Munissez-vous de tous les renseignements en votre possession : références du ou des transferts d'argent effectués, références de la ou des personnes contactées, adresse de messagerie, adresse postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax...
- Faites des copies des messages échangés.
- Tout renseignement qui pourrait aider à l'identification de l'escroc.

**Pour tout renseignement
0811 02 02 17 (coût d'un appel local)
www.internet-signalment.gouv.fr**

Permanences médicales



Dr JOIE

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr LANDMANN

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr CLAUS

2, rue du Presbytère
57640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr DUMONT

7, avenue
Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr CHUDZY

51, rue de Metz
57300 AY-SUR-
MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr VALANCE

60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr SCHMIT

9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr HENLE

13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

Juillet

1	J	Thierry	Henlé
2	V	Martinien	
3	S	Thomas	
4	D	Florent	Dumont
5	L	Antoine	
6	M	Mariette	
7	M	Raoul	
8	J	Thibaut	
9	V	Amandine	Joie
10	S	Ulrich	
11	D	Benoît	
12	L	Olivier	Valance
13	M	Henri, Joël	
14	M	Fête Nationale	
15	J	Donald	
16	V	ND du Mt Carmel	
17	S	charlotte	
18	D	Frédéric	
19	L	Arsène	Schmit
20	M	Marina	
21	M	Victor	
22	J	M.-Madeline	
23	V	Brigitte	
24	S	Christine	
25	D	Jacques	
26	L	Anne	Joie
27	M	Nathalie	
28	M	Samson	
29	J	Marthe	
30	V	Juliette	
31	S	Ignace de Loyola	

Août

1	D	Alphonse	Landmann
2	L	Julien	
3	M	Lydie	
4	M	Vianney	
5	J	Abel	
6	V	Transfiguration	
7	S	Gaëtan	
8	D	Dominique	
9	L	Amour	Chudzy
10	M	Maurent	
11	M	Claire	
12	J	Chantal	
13	V	Hippolyte	
14	S	Evrard	
15	D	Assomption	
16	L	Armel	Claus
17	M	Hyacinthe	
18	M	Hélène	
19	J	Jean Eudes	
20	V	Bernard	
21	S	Christophe	
22	D	Fabrice	
23	L	Rose de Lima	Landmann
24	M	Barthélémy	
25	M	Louis	
26	J	Natacha	
27	V	Monique	
28	S	Augustin	
29	D	Sabine	
30	L	Fiacre	Joie
31	M	Aristide	

Septembre

1	M	Gilles	Joie
2	J	Ingrid	
3	V	Grégoire	
4	S	Rosalie	
5	D	Raïssa	
6	L	Bertrand	Henlé
7	M	Reine	
8	M	Nativité	
9	J	Alain	
10	V	Inès	
11	S	Adelphe	
12	D	Apollinaire	
13	L	Aimé	Dumont
14	M	Croix glorieuse	
15	M	Roland	
16	J	Edith	
17	V	Renaud	
18	S	Nadège	
19	D	Emilie	
20	L	Davy	Schmit
21	M	Matthieu	
22	M	Maurice	
23	J	Automne	
24	V	Thècle	
25	S	Hermann	
26	D	Côme, Damien	
27	L	Vinc. de Paul	Valance
28	M	Venceslas	
29	M	Michel	
30	J	Jérôme	

Les permanences de gardes vont du
lundi 8H au lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange
Secteur Metz-ville
Secteur Thionville sud

Tél.: 03 87 58 53 00
Tél.: 03 87 36 97 97
Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison :
Pompiers
Samu
Police

Tél.: 03 82 85 26 26
Tél.: 18
Tél.: 15
Tél.: 17





Naissances

Morgane COLIN née le 22 mars 2010

Lorenzo CHIAPPALONE né le 26 mars 2010

Alix VOINOT née le 2 juin 2010

Mariages

Delphine DESBUREAUX et Jérôme LES le 12 juin 2010

Alexandra STEF et Patrick MARTH le 19 juin 2010

Sabina BOKIC et Marc DAVID le 26 juin 2010

Décès

Pas de décès ce trimestre

Comment recevoir Argancy 2010 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Expression libre

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2010.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Les manifestations de l'été

Juillet

2	Concours jeunes chevaux	- ACP Olgy
2	Mêlée	- Argancy pétanque
3 - 4	Concours amateur	- ACP Olgy
4	Challenge d'été	- CYVM
6 - 7	Concours jeunes chevaux	- ACP Olgy
9	Doublette	- Argancy Pétanque
11	Challenge d'été	- CYVM
16	Mêlée	- Argancy Pétanque
18	Challenge d'été	- CYVM
23	Doublette	- Argancy Pétanque
25	Challenge d'été	- CYVM
23-26	Fête patronale	- US Argancy
30	Triplette	- Argancy Pétanque

Aout

6	Mêlée	- Argancy Pétanque
13	Doublette	- Argancy Pétanque
15	Tournoi Cantina	- Argancy pétanque
19-22	Concours national	- ACP Olgy
20	Mêlée	- Argancy pétanque
27	Triplette	- Argancy pétanque

Septembre

4	Doublette	- Argancy Pétanque
4	Inscription tennis	- TCA
11	Mêlée	- Argancy Pétanque
11	Inscription tennis	- TCA
18	Doublette	- Argancy Pétanque
19	Albertus Cup	- CYVM
19	Critérium	- CYVM
23	Triplette	- Argancy Pétanque
26	Régate Croiseurs	- CYVM



Centre aéré Grandes vacances

Du 5 au 9 juillet
du 12 au 16 juillet
du 19 au 23 juillet

Du 2 au 6 août
du 9 au 13 août

Le saviez - vous ?

Vous n'êtes pas « anciens combattants » mais, vous souhaitez vous engager pour :

- promouvoir le civisme, le patriotisme, l'amitié, la solidarité et l'entraide,
- perpétuer le souvenir et le respect du monde combattant, le devoir de mémoire,
- organiser et participer aux cérémonies patriotiques, commémorations et aux diverses activités locales.

Vous pouvez rejoindre les rangs de votre association A.C.M.F - FÉDÉRATION MAGINOT D'ENNERY et environs.

Vous y serez accueillis, à bras ouverts et ce, quelque soit votre âge car nous avons l'impérieuse nécessité de recruter des " jeunes " pour renforcer notre association. Vous y trouverez aussi, un franc esprit de camaraderie. Notre association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux .

Contactez : M. GODFRIN René, président de l'association
28 , rue des lilas - 57365 ENNERY. Tél : 03 87 73 00 09



Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70

Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net